

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mil-vingt-six, le 22 juillet à dix-neuf heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Conseil Municipal de la Commune de Romagnieu (Isère) s'est réuni en Mairie.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 juillet 2026

Présents : Steven BERNARDIN, Maryline BILLAUD, Françoise BOUCHER, Noël CASTE, Régine COMBE, Fabrice DANNA, Christophe DURET, Nathalie FAVRE, Georges GRANGE, Béatrice JACQUET, Louis LE GUILLOU, Chantal PEGOUD, Vanessa PERRIN, Bernard PIERRE, Céline REVOL, Marc RIBET, Carine TRILLAT,

Adrien SIMON, arrivé à 19h20

Carine VENTAJA arrivée à 19h26

Présence d'une personne en public.

Secrétaire de séance : Béatrice JACQUET

2026-067D – recrutement des agents périscolaires (délibération)

Vu, le Code général des collectivités territoriales

Considérant la nécessité d'assurer le bon fonctionnement des services périscolaires, notamment pour l'encadrement des enfants durant les temps d'accueil et l'entretien des locaux ;

Considérant qu'il appartient à la commune de disposer des moyens humains nécessaires pour garantir la continuité et la qualité du service public ;

Madame le Maire informe que le recrutement de quatre agents à temps non complet serait nécessaire au fonctionnement du service périscolaire pour l'année à venir suite à l'ouverture d'une classe, le départ en retraite d'un agent et des fins de contrats.

Le volume horaire représente 79 semaines/4 agents soit 63 heures 15 annualisés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'AUTORISER Madame le Maire à procéder au recrutement de quatre agents sur le grade d'adjoint technique à temps non complet pour le fonctionnement du service périscolaire.

Ainsi délibéré en séance à ROMAGNIEU le 22 juillet 2026

Le Secrétaire de Séance,

Béatrice JACQUET



Le Maire,

Céline REVOL

